

ADJOINT AU MAIRE
DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
FIN DE DELEGATION

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE REIMS,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-18 et suivants
VU l'arrêté n° V-DAG-08-05 du 26 mars 2008 aux termes duquel délégation de fonction et de signature a été donnée à M. Ali AISSAOUI dans les domaines de la démocratie locale, des conseils de quartier, du Forum des associations et rencontres associatives,
VU la demande de M. Ali AISSAOUI à ce qu'il soit mis fin à sa délégation de fonction à compter du même jour.

ARRETONS :

ARTICLE 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, à la délégation de fonction et de signature en date du 26 mars 2008 consentie à M. Ali AISSAOUI.

ARTICLE 2



Le directeur général des services de la ville de Reims et le Trésorier Payeur sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs et par voie d'affichage.

Arrêté en trois exemplaires originaux

Fait à REIMS, le 11 mai 2009

La Maire de ville de Reims

Adeline HAZAN



Adeline HAZAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

13 MAI 2009

